Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260311-D2026-098-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/03/2026
Publication : 11/03/2026

DÉCISION

CONCLUSION DE L'ACTE MODIFICATIF N°2 AU LOT N°3 « LOCATION ET ENTRETIEN DE VÉHICULES NEUFS DESTINÉS À LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE DREUX AU MARCHÉ N°2024/13 RELATIF À LA LOCATION ET À L'ENTRETIEN DE VÉHICULES NEUFS DESTINÉS À LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS POUR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE DREUX

1.1 Marchés publics

GS/DI/DJ/CN/CP
N°D2026-098

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

Vu *les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n°DRCL-BLE-2026044-0001 du 13 février 2026,*
Vu *le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
Vu *le code de la commande publique et notamment ses article L.2194-1 et R.2194-8 et suivants,*
Vu *le 6e° de la délibération n°CC2023-078 du Conseil communautaire du 22 mai 2023, portant modification de la délégation du Président en matière de commande publique, et autorisant le Président à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de tous les marchés ou accords-cadres de fournitures courantes et services quelles que soient leur procédure de passation et leur montant, y compris la conclusion des avenants sans impact financier ou dont le montant cumulé est inférieur au seuil de l'article R. 2194-8 du code de la commande publique lorsque les crédits sont inscrits au budget,*
Vu *la délibération n°BC2024-040 portant attribution du marché n°2024/13 relatif à la location et l'entretien de véhicules neufs destinés à la collecte des déchets ménagers pour la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux - Lot n°3 : Location et entretien de véhicules neufs 19 Tonnes et 26 Tonnes carrossés équipés d'une benne à compaction munie d'un lève-conteneurs à la société SERVICE ASSISTANCE MAINTENANCE LOCATION (SAML),*
Vu *la décision du Président n°D2025-045 du 03 mars 2025 portant conclusion de l'acte modificatif n°1 au lot n°3 « Location et entretien de véhicules neufs de 19 tonnes et de 26 tonnes carrossés équipés d'une benne à compaction munie d'un lève-conteneur » du marché n°2024/13 relatif à la location et à l'entretien de véhicules neufs destinés à la collecte des déchets ménagers de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux*
Vu *l'arrêté du Président n°A2022-01 du 13 mai 2022 portant délégation de fonctions à Monsieur Frédéric Giroux, 14ème Vice-Président en charge des mobilités, de l'aménagement de l'espace communautaire et de la commande publique,*
Vu *le projet d'acte modificatif n°2,*
Vu *l'avis favorable de la CAO du 03 mars 2026,*

Considérant que les services de la Collectivité ont procédé à l'acquisition de véhicules neufs destinés à la collecte des déchets en porte-à-porte pour assurer cette mission qu'elle assure pour partie en régie,
Considérant que dans l'attente de la livraison de ces véhicules, deux (2) véhicules supplémentaires ont été loués par un acte modificatif n°1 entraînant une plus-value de 137 500,00 € HT, soit une augmentation de 4,47 %, par rapport au montant initial du marché,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260311-D2026-098-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/03/2026
Publication : 11/03/2026

Considérant que la location du véhicule 26 tonnes a pris fin de 15 février 2026 entraînant une moins-value de 6 200 € HT sur le montant de l'acte modificatif n°1,
Considérant que dans l'attente de la livraison des véhicules et afin d'assurer la continuité du service public de collecte des déchets en porte-à-porte et satisfaire les besoins du service, il convient de poursuivre la location d'un des deux véhicules ajoutés par l'acte modificatif n°1,
Considérant que cette location est renouvelable trois (3) fois par période d'un (1) mois, en cas de réception tardive des véhicules achetés,
Considérant que cette modification entraine une plus-value de 67 950,00 € HT sur la partie à prix global et forfaitaire sur la durée totale du marché, soit une augmentation de 2,01 % par rapport au montant initial du marché portant son montant global et maximal à 3 277 750,00 € HT,
Considérant que le cumul des actes modificatifs n°1 et 2 entraine une plus-value de 199 250,00 € HT soit une augmentation de 6,47 % par rapport au montant initial du marché,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE CONCLURE l'acte modificatif n°2 au lot n°3 « Location et entretien de véhicules neufs de 19 tonnes et de 26 tonnes carrossés équipés d'une benne à compaction munie d'un lève-conteneur » du marché n°2024/13 relatif à la location et à l'entretien de véhicules neufs destinés à la collecte des déchets ménagers pour la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux conclu avec la société SAML ayant pour objet la poursuite de la location d'un véhicule supplémentaire entrainant une plus-value de 67 950,00 € HT, soit une augmentation cumulée de 6,47 %, par rapport au montant initial du marché portant son montant global et maximal à 3 277 750,00 € HT.

ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à la société SAML.

ARTICLE 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 11 mars 2023

Pour le Président et par délégation,
le 14ème Vice-président en charge des mobilités, de l'aménagement de l'espace communautaire et de la commande publique

Frédéric GIROUX

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 11 mars 2023